

Parc national de forêts

Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

Le cœur du Parc national, par la qualité des patrimoines naturel et culturel qu'il abrite et leur bon état de conservation, est un espace de connaissance scientifique et un lieu attractif pour le grand public. À ce jour, seuls quelques secteurs sont aménagés pour l'accueil du public et les équipements sont parfois anciens. La forte représentation des forêts publiques est un atout pour organiser l'accueil des visiteurs. En outre, le cœur du Parc national accueille des activités économiques qu'elles soient forestière, agricole ou cynégétique.

Si le cœur du parc national a vocation à être un espace de ressourcement, d'inspiration et de découverte, une attention particulière est à porter à la coexistence avec les autres activités qui fondent l'économie locale. La bonne articulation de ces acteurs et l'accueil de nouveaux publics nécessitent d'anticiper les potentiels conflits d'usage.

La mise en place d'une stratégie d'accueil du public dans le cœur est une priorité pour assurer un partage paisible de l'espace. En accord avec les propriétaires et prioritairement dans les forêts publiques, des espaces sont aménagés spécifiquement. Des dispositions sont prises pour anticiper les conflits d'usage au regard de la circulation motorisée et de l'organisation des manifestations. Des outils sont développés pour partager les informations et suivre les flux de fréquentation ainsi que leurs interactions avec les patrimoines et les activités qui se pratiquent en cœur.

[...]

Mesure n°2. Partager l'espace du cœur entre tous les usagers

[...]

MESURE N°2. PARTAGER L'ESPACE DU CŒUR ENTRE TOUS LES USAGERS

S'assurer de garantir un partage paisible de l'espace dans le cœur, nécessite de mobiliser à la fois des acteurs et des outils.

Au sein du Conseil économique social et culturel de l'établissement public du Parc national, une commission « Partage de l'espace » est installée. Composée de toutes les catégories d'usagers du cœur, c'est un espace d'échange pour porter un regard transversal sur la fréquentation du cœur. Elle évalue la réalité du partage de l'espace et conseille l'établissement public dans sa politique d'accueil et d'aménagement. Des actions de formation et de conventionnement sont favorisées entre catégories d'acteurs afin de mieux se connaître et renforcer la qualité de l'accueil en cœur.

Dans le cœur, la circulation motorisée est réglementée pour préserver la quiétude des lieux et la cohabitation entre les usages. Des dispositions particulières sont prises pour garantir le bon exercice des activités forestière, agricole et cynégétique. Un travail spécifique est à conduire avec les fédérations départementales des chasseurs et les

Parc national de forêts

sociétés de chasse pour limiter le nombre et la circulation des véhicules à moteur lors des actions de chasse. Plus largement, un plan de circulation motorisée est élaboré avec les propriétaires, les gestionnaires, les collectivités et les opérateurs économiques dans le cadre du premier programme d'action de la charte (Cf. Orientation 10). Pour favoriser les déplacements doux et la découverte du cœur, un schéma spécifique est à réaliser. Il s'appuie sur les plans départementaux d'itinéraires, de promenade et de randonnée. Il met en relation les portes du cœur et les pôles touristiques (Cf. Orientation 14).

L'organisation de manifestations publiques ou de compétitions sportives est encadrée. Les démarches éco-responsables, respectueuses des patrimoines, des propriétaires et des autres usagers sont soutenues par l'établissement public. Les compétitions sportives motorisées ne sont pas autorisées.

Dans les portes du cœur, la chasse est interdite. Pour s'assurer de la cohérence avec les pratiques cynégétiques des secteurs environnants, des dispositions spécifiques sont prises. La recherche d'animaux blessés avec un conducteur agréé est autorisée dans tous ces espaces.

Pour garantir un accueil de qualité pour les nouveaux visiteurs et réduire les risques de conflit d'usage, une cartographie interactive est déployée prioritairement à l'échelle du cœur. Elle indique dans le temps et dans l'espace, les sites et itinéraires de visites, les secteurs occupés par la chasse ou des activités spécifiques (manifestations, compétitions sportives, etc.). Cet outil permet au visiteur de préparer sa visite du cœur d'une part, et aux chasseurs notamment de renforcer la sécurité de leurs actions d'autre part. Il est attendu la plus grande collaboration de tous les usagers de l'espace naturel afin de le renseigner de la façon la plus précise et actualisée possible.

Le partage de l'espace nécessite aussi, la mise en place d'une veille. Elle intègre à la fois une dimension sociologique (comportement et attentes des usagers), environnementale (impact sur les milieux et les espèces) et économique (retombées locales). Ces analyses facilitent le pilotage et l'évaluation de la politique d'accueil en cœur. Elles sont menées en lien avec les retours d'expérience tirés des parcs nationaux et des autres espaces naturels protégés.

ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- anime la commission partage de l'espace	- mettent en place un plan de circulation motorisée	État
- accompagne les bonnes pratiques	- diffusent les informations.	ONF
- apporte son appui technique et/ou financier aux projets	- mettent à disposition leurs équipements.	Propriétaires forestiers et chasseurs
- développe et partage des outils		Structures d'éducation à l'environnement
- suit et évalue		Fédération départementale de chasse
		Fédérations et associations de nature

EXEMPLES D'ACTIONS

- Développer une cartographie interactive.

Parc national de forêts

- Réaliser un guide de l'organisation de manifestation en cœur.
- Réaliser des études de suivi et d'évaluation de la fréquentation des portes du cœur.

Pages 65 à 67

Référence ID de l'article : #6155

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-19 16:40